

# MESURE DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT QUELLES DÉMARCHES ?

## MESURE DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES ARTISTES AUTEURS

Une aide financière visant à soutenir le pouvoir d'achat des artistes auteurs a été mise en place pour les personnes qui étaient affiliées à l'Agessa / inscrites à la Maison des Artistes au 31 décembre 2018. Pour en bénéficier, il faut :

- ✕ avoir perçu des revenus artistiques en 2018 ;
- ✕ avoir effectué une déclaration de revenus et d'activités 2018 conforme et complète.

Le dispositif est ouvert jusqu'au **31 décembre 2019**.

Lorsque vous y êtes éligible, vous recevez un message en ce sens de notre part.

### Le montant de l'aide

Le montant de l'aide est égal à 0,95 % de l'assiette servant de base au calcul des cotisations dues sur les revenus artistiques perçus en 2018.

### Les modalités de versement de l'aide

#### — Vous nous aviez déjà communiqué vos coordonnées bancaires

- ✕ Vous souhaitez conserver les mêmes coordonnées bancaires :

Vous n'avez pas de démarche à faire. Vous recevrez un message de notre part vous informant de votre éligibilité à cette aide financière et de la date de versement.

- ✕ Vous souhaitez modifier vos coordonnées bancaires :

Vous recevrez également une information de notre part. Pour modifier vos coordonnées bancaires, vous devrez mettre à jour le formulaire dans votre espace privé et y joindre votre nouveau RIB.

Pour que le changement soit pris en compte, vous devrez impérativement effectuer cette démarche avant la date de versement indiquée dans le message reçu.

#### — Vous ne nous aviez pas communiqué vos coordonnées bancaires dans ce cadre

Nous vous adresserons un message vous invitant à compléter un formulaire dans votre espace privé et à y joindre un RIB à votre nom. Vous aurez **jusqu'au 31 décembre 2019** pour effectuer cette démarche. Le virement du montant de l'aide sera effectué dans un délai d'un mois après vérification de la conformité de votre RIB.

### Bon à savoir...

Si vous rencontrez des difficultés lors du remplissage du formulaire, nous vous invitons à suivre les consignes suivantes :

- ✕ indiquez votre nom de naissance / d'usage dans le champ dédié **sans votre prénom** ;
- ✕ vérifiez que vous n'avez pas inséré de tiret, ni d'espace superflu.

Pour information, vous pouvez copier votre nom tel qu'il apparaît dans les coordonnées indiquées dans votre espace privé, puis le coller dans le champ dédié.



Décret n°2019-422 du 7 mai 2019 instituant des mesures de soutien au pouvoir d'achat des artistes auteurs